



FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Promotion année scolaire 2014/2015

Changement d'échelon Professeurs des écoles

NOM : Adhérent(e)
oui - non

Prénom : (Nom de JF) :

Date de naissance : Échelon actuel :

Ancienneté Générale de Service
(A.G.S. au 31/08/2014) :ans.....mois.....jours

Date de passage à l'échelon actuel : Note pédagogique :

Promouvable : à l'ancienneté
 au choix
 au grand choix
Date de la dernière inspection :

École

Personnel

Nom :

Mail : OBLIGATOIRE

Commune :

N° de téléphone :

N° de téléphone :

**merci de remplir à vos nom et
adresse l'encadré ci-dessous**

A retourner à :
SE-UNSA 34 , maison des syndicats
474 allée Henri II de Montmorency
34 000 MONTPELLIER
Tel : 04 67 64 54 47 Fax : 04.67.64.32.02

J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 Janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants.

calcul du barème Promotion

Note
pédagogique
au 01/07/14
X 2

Majoration
éventuelle de
note (*)
X 2

Points A.G.S.
au 31/08/14

barème

transformer l'AGS en nombre décimal
Exemple : 26 ans 3 mois 10 jours = 26,277
Les 26 ans comptent pour 26.
Le nbre de mois / par 12 (3:12 = 0,250).
Le nbre de jours / par 360 (10:360 = 0,027).
On ajoute tous les résultats obtenus:
26 + 0,250 + 0,027 = 26,277

* Se reporter au tableau page 4 « Revalorisation de la note pédagogique pour absence d'inspection »

La Commission Administrative Paritaire Départementale s'est réunie ce jour afin de définir la liste des personnels pouvant bénéficier d'une promotion. Les représentants du SE-Unsa 34 étaient présents et vous rendent compte des décisions vous concernant.

Votre barème est :



Vous êtes promu(e) au échelon à compter du

au grand choix (Vous faites partie des 30 % plus forts barèmes de la liste des promouvables au grand choix.)

au choix (Vous faites partie des 5/7ème plus forts barèmes de la liste des promouvables au choix)

à l'ancienneté (Vous êtes promu automatiquement)

Vous n'êtes pas promu(e)

Vous n'étiez pas promouvable

Vos représentants à la CAPD

Elisabeth Allain-Moreno , Jean-Robert Biggio, Julie Compan,
David Houbron, Sandrine Lacoste-Labrit, Sébastien Moreno,
Capucine Ruiz, Jean-Luc Vaisse

Mme, Melle, M.
.....
.....
.....
Code postal : Ville :